

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
22/07/2022

Nombre de conseillers en
exercice :15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 9.10

Objet :
Traçage des
places de parking
sur la voirie

L'an deux mille vingt deux et le quatre août à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents :

M.SANS ,Mme GERARD (Proc.), M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI ,AMOUROUX, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc.), EVIN(Proc.), Mmes SANDY, AGUILA.

Absentes excusées :

**Mme DALLA-ZANNA, (Proc. Mme GERARD)
Mme GRANGE (Proc. M.EVIN)
Mme COURTOUX (Proc. M.DESHONS)**

M.RAMEAU a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de rénovation des tracés de la signalétique et aussi de compléter la signalétique verticale. Il ajoute qu'après consultation la SAS Mozerr-Signal de Portet-sur-Garonne a fait une offre pour un montant de 1 028,50 euros HT. Monsieur le Maire propose de retenir la SAS Mozerr-Signal de Portet-sur-Garonne pour réaliser les travaux de signalétique sur la voirie. Il indique qu'ils seront subventionnés par les amendes de police.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir la SAS Mozerr-Signal de Portet-sur-Garonne pour réaliser les travaux de signalétique sur la voirie pour un montant de 1 028,50 euros HT, subventionnés par les amendes de police ;
- D'inscrire la dépense sur le budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour et mois que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 09/08/22

Pour copie conforme,

En Mairie, le 08 Août 2022

Le Maire,



